



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. limitée  
17 décembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de consolidation de la paix

Quatrième session

Formation République centrafricaine

### Projet de conclusions et recommandations du premier examen semestriel du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

#### Considérations générales

*La Commission de consolidation de la paix*

1. *Accueille avec satisfaction* le premier compte rendu semestriel présenté par l'ensemble des acteurs sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de leurs engagements en faveur du Cadre stratégique 2009-2011 pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, et remercie toutes les instances nationales qui ont participé à la préparation de son rapport;

2. *Appelle l'attention* sur son premier compte rendu semestriel de mise en œuvre, qui est accompagné d'un état actualisé des ressources disponibles et des carences en République centrafricaine élaboré par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix;

3. *Réaffirme* son engagement en faveur du Cadre stratégique, qui fait office de feuille de route stratégique dans les trois domaines prioritaires sur lesquels la Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement de la République centrafricaine ont d'un commun accord décidé de concentrer leur attention : a) réforme du secteur de la sécurité (y compris le désarmement, la démobilisation et la réintégration); b) gouvernance et état de droit; et c) pôles de développement;

4. *Souligne* que les conclusions et les recommandations auxquelles a abouti jusqu'à présent cet examen guideront les efforts de toutes les parties prenantes au cours des six prochains mois et porteront essentiellement sur les priorités les plus pressantes exigeant une attention immédiate, constituant un bilan des progrès accomplis à ce stade;



## Conclusions

5. *Rappelle* l'interdépendance des trois domaines prioritaires du Cadre stratégique et la nécessité de les traiter en synchronisation, compte tenu de leur caractère complémentaire et du fait qu'ils se renforcent mutuellement dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité, et des droits de l'homme, y compris les droits de l'enfant;

6. *Se félicite* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre stratégique par le Gouvernement et la société civile de la République centrafricaine, ainsi que leurs partenaires internationaux sur le terrain;

7. *Salue* les efforts entrepris par le Gouvernement pour réaliser les activités à court terme sur lesquelles il s'est engagé dans le cadre du plan d'action mis sur pied en avril 2008 pour la réforme du secteur de la sécurité, et se félicite de l'accord auquel a abouti le séminaire du 29 octobre 2009 à Bangui sur une stratégie concernant cette réforme;

8. *Prend note* du besoin persistant d'une aide financière de la communauté internationale pour la réalisation des activités à moyen et à long terme, dont il a été fait part à la communauté des donateurs lors du séminaire qui a eu lieu à Bangui le 29 octobre 2009;

9. *Se félicite* de la mise au point définitive des dispositions techniques en prévision du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des ex-combattants, malgré les retards, mais note avec inquiétude que les conditions politiques et sécuritaires nécessaires pour lancer le processus ne sont pas encore toutes réunies;

10. *Note* avec inquiétude que si le programme est totalement financé, il reste à mettre au point un accord sur la gestion transparente de la totalité des fonds, et rappelle l'urgente nécessité d'une stratégie cohérente de réintégration qui fasse partie intégrante du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration;

11. *Souligne* l'importance de considérer ce programme comme faisant partie intégrante de la réforme générale du secteur de la sécurité;

12. *Remercie* la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) du rôle stabilisateur qu'elle joue dans le nord-est de la République centrafricaine et prend note avec inquiétude des récents incidents qui ont affecté la sécurité dans cette région, dus à la persistance des tensions sous-jacentes;

13. *Se dit gravement préoccupée* par la présence de l'Armée de résistance du Seigneur dans le sud-est de la République centrafricaine, où ce groupe continue de terroriser les populations et de recruter des enfants soldats, et prend note de la fragilité des conditions de sécurité qui en résulte;

14. *Note également avec beaucoup d'inquiétude* qu'un grand nombre de réfugiés, en particulier de déplacés internes, ont encore trop peur de rentrer chez eux et continuent de vivre dans des conditions aussi déplorables que précaires, surtout pour les femmes et les enfants;

15. *Se félicite* des résultats encourageants du programme de démobilisation et de réintégration des enfants que gère l'UNICEF et qui est financé par le Fonds de consolidation de la paix, mais note avec une grande inquiétude le recrutement d'enfants par les parties armées et d'autres violations graves à l'encontre des enfants dans les situations de conflit armé, y compris les meurtres, et les mutilations d'enfants et les attaques visant des écoles, qui ont eu lieu au cours de la période considérée;

16. *Constate avec satisfaction* les progrès réalisés par les pouvoirs exécutif et législatif centrafricains pour la mise en place du cadre institutionnel permettant l'organisation d'élections présidentielles et législatives crédibles et transparentes, notamment la promulgation de la loi portant révision du Code électoral et la création de la Commission électorale indépendante conjointe, et souligne que le strict respect du calendrier électoral tel que déterminé par la Constitution est d'une importance cruciale;

17. *S'inquiète* des interprétations divergentes qui sont données de la Constitution quant à la durée du mandat de l'actuel Parlement, et insiste sur l'importance de voir la cour constitutionnelle se prononcer de manière rapide et définitive sur cette question;

18. *Prend note* de la nécessité de concevoir une nouvelle politique de décentralisation préalablement à la tenue d'élections municipales dans un avenir prévisible;

19. *Salue* la mise en place du comité de suivi du Dialogue politique inclusif qui a eu lieu à Bangui du 8 au 20 décembre 2008, et souligne l'importance de réunions périodiques pour une bonne exécution de son mandat;

20. *Note* que les efforts entrepris pour améliorer les perspectives de l'emploi et le climat des affaires ont été entravés par la crise économique et financière mondiale, et souligne la nécessité de nouvelles actions à cet égard;

21. *Se félicite* de l'achèvement des études d'évaluation des besoins régionaux (« monographies ») effectuées par ONU-Habitat dans les pôles de développement de l'ouest, qui a permis de recenser les ensembles de mesures d'intervention qu'il faudra financer, et rappelle le besoin urgent de fonds complémentaires pour en financer la mise en œuvre;

22. *Se félicite* du fait que la société civile participe pleinement au suivi de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix;

23. *Souligne* qu'il importe de voir la société civile continuer de jouer pleinement son rôle d'acteur à part entière dans la mise en œuvre du Cadre stratégique;

24. *Relève* un certain nombre de points faibles dans les modalités, notamment en ce qui concerne la participation de la société civile, et regrette en conséquence la faiblesse de cette participation ainsi que le flux modeste des ressources fournies par les partenaires aux organisations non gouvernementales locales et à la société civile;

### **Recommandations**

25. La Commission de consolidation de la paix recommande au Gouvernement de la République centrafricaine :

a) De poursuivre ses efforts en vue de la mise en œuvre complète du Plan d'action pour la réforme du secteur de la sécurité mis sur pied en avril 2008, y compris ses dispositions visant les femmes et les enfants, et d'en assurer le suivi aux niveaux politique et technique;

b) De parvenir à un accord au sein du Comité de pilotage de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) pour mettre en place un mécanisme commun en vue d'un usage transparent et prévisible de la totalité des fonds mis à disposition à cette fin;

c) De prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer un climat propice à la tenue d'élections générales libres, régulières et pacifiques dans les délais prévus par la Constitution, et pour respecter l'indépendance de la Commission électorale indépendante commune ainsi que le résultat des élections;

d) D'intensifier le dialogue intercommunautaire dans la partie nord-est du pays pour faire baisser les tensions latentes;

e) De prendre la pleine maîtrise de la création de pôles de développement en mettant en place un comité de pilotage technique;

f) De ne rien négliger pour permettre d'avancer dans la mise en œuvre des recommandations du Dialogue politique inclusif, de faire le nécessaire pour revitaliser son comité de suivi, et de faire participer la société civile, et en particulier les organisations féminines, à la résolution du conflit et au retour à la stabilité et à la prospérité;

### *Partenaires internationaux*

26. La Commission de consolidation de la paix est résolue à collaborer avec les partenaires internationaux en vue des objectifs suivants :

a) La mobilisation maintenue de la communauté internationale pour qu'elle continue de porter attention et de fournir son appui à la République centrafricaine, notamment en ce qui concerne la consolidation de la paix et l'amélioration des conditions de vie des populations dans les régions les plus touchées par le conflit et la pauvreté;

b) Le renforcement de l'aide au Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Dialogue politique inclusif;

c) L'intensification des efforts en faveur de la mobilisation des ressources et de l'assistance technique, ainsi que l'amélioration du décaissement des fonds destinés à la réalisation des activités de consolidation de la paix retenues, notamment pour le Plan d'action de la réforme du secteur de la sécurité et pour les projets dont le financement doit faire l'objet d'un appel auprès de la communauté internationale à la prochaine table ronde des donateurs sur la réforme du secteur de la sécurité, la tenue des élections générales en 2010, les actions gouvernementales en faveur d'une amélioration du climat des affaires et la mise en place de tous les pôles de développement;

d) L'appui au renforcement des capacités nationales en matière de consolidation de la paix, notamment en ce qui concerne les institutions de l'État et celles de la société civile;

e) L'appui à la création en cours d'un Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) devant succéder au Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), avec pour mandat de fournir, entre autres, un appui à la mise en œuvre du Cadre stratégique et, avec l'aide de l'équipe de pays des Nations Unies, à la mise en œuvre des projets financés par le biais du Fonds pour la consolidation de la paix;

f) L'intégration, objectif important, des considérations de genre dans la définition du mandat et des activités du BINUCA.

#### *Société civile*

27. La Commission est résolue à :

a) Soutenir les efforts entrepris pour renforcer les capacités de la société civile, en particulier dans les domaines des élections, des questions de genre et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration;

b) Obtenir des organisations non gouvernementales locales qu'elles participent à la mise en œuvre des programmes et des projets que comporte le Cadre stratégique, au titre de chacun des domaines prioritaires;

c) Apporter son appui au comité de suivi et de coordination du Cadre stratégique en matière de réorganisation et de renforcement des capacités de la société civile.

---